



problemes de moisissures dans mon logement

Par **M Iersch**, le **23/11/2009** à **18:49**

les murs de mon logement commence a se recouvrir de moisissures,mes enfants commence a avoir des problemes respiratoire.Puis-je quitter ce logement sans preavis et sans refaire les tapisseries moisies?

Par **BAERTHELE**, le **23/11/2009** à **19:03**

Bonjour,

Réponse en deux temps :

1 Non vous ne pouvez pas quitter sans préavis et sans refaire.

2 Mais vous devez faire une procédure en expertise contre le propriétaire.

En général ce genre de problème apparait dans les logements anciens, dont les fenêtre viennent d'être changées.

La pose d'un double vitrage, trop étanche, ne permet pas l'aération suffisante de l'immeuble. Il faut pour stoper l'événement mettre en place une Ventillation Mécanique centralisée associée à des aérations dans les fenêtres.

Si le problème ne vous est pas imputable votre propriétaire doit faire les travaux de remise en état et complémentaires pour faire stoper le phénomène.

Vous pouvez même solliciter des dommages et intérêts pour le trouble de jouissance subit.

Vous devez agir en référé (procédure urgente)

Si vos ressources y font droit vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Surtout il ne faut pas ne pas agir car sinon c'est vous au final qui serez tenu responsable.